

23.01.2025 – 13:51 Uhr

Ne pas compromettre l'examen minutieux des médicaments contre le cancer nouvellement autorisés

Un accès rapide aux thérapies innovantes peut sauver la vie des personnes atteintes de cancer. Cela ne doit cependant pas se faire au détriment d'une évaluation minutieuse de l'efficacité et d'une fixation équitable des prix.

Madame, Monsieur,

Grâce aux innovations, moins de personnes atteintes de cancer meurent aujourd'hui de leur maladie. Toutefois, les nouvelles thérapies ne sont pas toujours plus efficaces que les précédentes. Les grandes percées dans le traitement du cancer sont rares. Selon le rapport Helsana sur les médicaments, la plupart des nouvelles autorisations de mise sur le marché concernent des modifications de produits existants^[1] plutôt que de nouvelles substances actives. Ces adaptations peuvent par exemple inclure des changements de taille d'emballage ou de dosage. De plus, les nouvelles thérapies complètent souvent les traitements existants au lieu de les remplacer.

Autres critères pour les procédures d'autorisation accélérées

La Commission de la santé du Conseil des Etats (CSSS-E) discutera prochainement du deuxième paquet de mesures visant à freiner les coûts de la santé. Dans ce cadre, les substances innovantes qui ont été autorisées par Swissmedic lors d'une procédure d'autorisation accélérée devraient pouvoir être directement inscrites sur une liste provisoire grâce à l'art. 52d P-LAMal. L'assurance de base couvrirait ainsi les coûts de ces médicaments, bien qu'ils n'aient pas été soumis à la procédure standard.

Dans une procédure standard, des études cliniques contrôlées à grande échelle prouvent l'efficacité thérapeutique. Dans la procédure spéciale, ce contrôle n'est pas toujours donné. Ce sont des modèles de prix avec des critères de substitution qui sont utilisés pour estimer le bénéfice thérapeutique. Les critères d'évaluation éprouvés de la procédure standard, tels que la comparaison des prix avec l'étranger (APV) et la comparaison thérapeutique transversale (TQV), deviennent non pertinents dans ces modèles de prix.

Ne pas contourner l'examen minutieux des médicaments innovants

La CSSS-E doit être consciente que les substances ayant reçu le feu vert de Swissmedic dans le cadre de la procédure d'autorisation accélérée nécessitent des contrôles supplémentaires car leur autorisation est basée sur d'autres critères d'évaluation. Il est donc crucial que l'examen par la Commission fédérale des médicaments (CFM) ne soit pas contourné.

[1] <https://reports.helsana.ch/fr/medicaments2024/>

Contact

Service de médias
Ligue suisse contre le cancer
Effingerstrasse 40
CH-3001 Berne
T +41 31 389 93 31
media@liguecancer.ch
www.liguecancer.ch

*La Ligue contre le cancer **conseille, soutient et informe** les personnes touchées par le cancer et leurs proches. Elle s'engage de manière ciblée dans la prévention et le dépistage et encourage la recherche indépendante sur le cancer. La Ligue contre le cancer est une association nationale qui regroupe 18 ligues cantonales et régionales et une organisation faitière, la Ligue suisse contre le cancer. Elle est une organisation financée principalement par des dons. www.liguecancer.ch*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003316/100928161> abgerufen werden.